Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

24 MARS 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 24 MARS 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 3

1.1 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Concertations entre entités concernant l'impact de l'accord du gouvernement fédéral» 3

1.2 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Conséquences du travail étudiant sur la réussite» 3

1.3 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Plan budgétaire à moyen terme de la Belgique» 8

1.4 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Renforcement de l'enseignement de la médecine de guerre par les universités» 10

1.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Gestion de crise et culture du risque dans nos formations académiques» 10

1.6 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Importance d'une répartition équilibrée de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 14

1.7 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'augmenter le nombre de logements étudiants» 18

1.8 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Évolution des missions de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)» 19

1.9 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Coopération au développement mise sur la sellette» 21

1.10 Question de M. Octave Daube, intitulée «Que fait le gouvernement pour assurer un boycott académique à l'encontre des universités israéliennes?» 22

1.11 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Plan d'investissement des établissements d'enseignement supérieur» 24

2 Ordre des travaux 26

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *La réunion commence à 13h45.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Concertations entre entités concernant l'impact de l'accord du gouvernement fédéral»

1.2 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Conséquences du travail étudiant sur la réussite»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors de vos dernières interventions en commission, vous avez indiqué que votre gouvernement procédait à une analyse approfondie de l'accord fédéral Arizona afin d'en évaluer les répercussions sur les compétences et les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez également annoncé votre intention d'entrer en contact avec le Premier ministre pour clarifier certains points de l'accord susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur notre Fédération.

Une rencontre a eu lieu entre le Premier ministre Bart De Wever et les ministres-présidents des Régions wallonne et flamande, à laquelle vous ne semblez pas avoir été associée. Est-ce bien le cas? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons? Avez-vous obtenu un retour ou un compte rendu des discussions?

Avez-vous eu une réponse du Premier ministre au courrier que vous deviez lui adresser concernant la portée exacte des mesures figurant dans l'accord? Des rencontres formelles sont-elles prévues afin de comprendre les impacts de l'accord de gouvernement fédéral et d'entamer un processus formel de concertation? Quel est le résultat de vos contacts prévus avec vos homologues flamands?

Quand une analyse affinée des répercussions de l'accord Arizona sur la Fédération sera-t-elle disponible? Avez-vous des éléments neufs à nous communiquer à la suite de vos différentes discussions et rencontres?

En ce qui concerne la réforme des pensions et le problème du gel des disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR), avez-vous obtenu des clarifications du gouvernement fédéral et du SPF Pensions pour rassurer le corps enseignant? Je pense non seulement à ceux dont la demande de DPPR a été introduite

valablement, mais a été gelée en raison de la décision du gouvernement fédéral de ne plus communiquer de date d'accès à la pension, mais aussi à ceux qui comptaient sur le dispositif dans les années à venir et qui risquent de ne jamais en bénéficier.

Confirmez-vous que l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire à trois ans ne figure plus dans la version finale de l'accord fédéral? Si oui, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-il d'agir pour remettre cette mesure à l'agenda des négociations interfédérales?

Vous avez indiqué que vous étudiiez l'impact d'un éventuel «mini saut d'index» sur les fonctionnaires. À la suite de vos échanges, confirmez-vous que cette mesure n'aura pas de répercussions en Fédération Wallonie-Bruxelles?

En ce qui concerne les modifications des règles encadrant le travail étudiant, le gouvernement fédéral vous a-t-il consultée afin de s'assurer que ces assouplissements n'engendrent pas une hausse du décrochage et du redoublement? Est-il prévu d'instaurer un *monitoring* pour s'assurer que la mesure n'ait pas un effet néfaste sur le parcours de nos élèves et étudiants, en particulier les plus fragiles sur le plan socio-économique?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – La majorité Arizona, par la voix du ministre Clarinval, a annoncé son ambition de rehausser le plafond annuel d'heures de travail autorisées pour les étudiants. Ce plafond passe à 650 heures, contre 475 précédemment. La mesure est entrée immédiatement en vigueur et est même rétroactive, puisqu'elle prend effet dès le 1er janvier 2025.

La majorité fédérale présente la mesure sous un beau jour, parlant d'esprit d'entreprise, de sens du travail et d'autonomisation. Or, le travail étudiant répond avant tout à une nécessité. Il permet, certes, de s'offrir des loisirs, mais il aide d'abord les étudiants à se loger, se nourrir, se vêtir et acheter du matériel de cours, avant même de mettre les pieds dans un auditoire et de se consacrer tant bien que mal à leur premier «métier», celui d'étudier.

Cette décision résonne étrangement lorsqu'on connaît la situation actuelle des étudiantes et des étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons récemment eu l'occasion d'aborder ici les conclusions de travaux scientifiques de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) qui ont objectivé les effets indiscutables de la précarité sur la réussite académique. Le colloque organisé par le collectif Inclusion Égalité Solidarité (InES) a montré la même chose: les étudiantes et étudiants qui travaillent par nécessité n'ont plus la possibilité de consacrer le temps nécessaire à la poursuite et la réussite de leur cursus.

Une émission de La Première a rappelé combien la précarité contribue inévitablement à l'allongement des études et au renforcement des inégalités. Dans le contexte actuel du financement de l'enseignement supérieur et au regard des

règles de finançabilité qui s'appliqueront désormais, il apparaît qu'une part importante des familles les plus fragiles sur le plan socio-économique sont exclues de l'enseignement supérieur. La Ligue des familles a rappelé dernièrement que la proportion d'étudiants jobistes était passée de 22 à 42 % en dix ans et que le nombre d'étudiants bénéficiaires du CPAS avait également explosé.

Madame la Ministre-Présidente, les partis de votre majorité participent au gouvernement Arizona. Or, les décisions de ce dernier ont des répercussions directes sur les politiques menées en Fédération Wallonie-Bruxelles et sur les valeurs d'égalité et d'émancipation auxquelles vous êtes sensible. Lors de la dernière réunion de la commission de l'Enseignement supérieur, vous avez exprimé votre souhait d'avancer de façon coordonnée en mettant sur pied une conférence interministérielle (CIM) qui «permettra également d'aborder les mesures qui sont envisagées par le gouvernement fédéral et qui auraient une incidence sur les étudiantes et étudiants». Cette initiative était suspendue à l'avancée des négociations à la Région bruxelloise. Or, moins d'une semaine après, on découvre que le gouvernement fédéral prend des mesures qui ont un impact direct et majeur sur les étudiantes et les étudiants.

Comment accueillez-vous la décision du gouvernement fédéral de rehausser de plus de 35 % le plafond du nombre d'heures de travail autorisées pour les étudiantes et étudiants? Avez-vous eu un contact avec le ministre Clarinval au sujet des implications de ce rehaussement sur les parcours académiques? Avez-vous obtenu certaines garanties relatives à la préservation des droits des étudiants, comme en période sensible de blocus et d'examens?

Qu'en est-il du projet de CIM? Comment interpréter ce décalage entre votre volonté de coordination et les mesures prises de manière unilatérale par vos partenaires du gouvernement fédéral?

Avez-vous eu un contact avec les établissements d'enseignement supérieur à ce sujet? Comment reçoivent-ils cette mesure? Quels sont les outils à la disposition des étudiantes et des étudiants pour concilier au mieux leurs obligations académiques et leur job étudiant?

Enfin, le gouvernement fédéral annonce l'abaissement à 15 ans de l'âge légal pour travailler, ce qui entraînera des conséquences sur des élèves encore inscrits dans l'enseignement obligatoire. Êtes-vous en contact avec votre collègue Valérie Glatigny pour coordonner une réflexion transversale sur le sujet en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je n'ai pas encore reçu de réponse du Premier ministre au courrier que je lui ai envoyé. Dans celui-ci, je ne sollicitais pas une rencontre avec lui. De toute façon, il n'est pas possible de chiffrer l'impact de toutes les mesures de l'accord

du gouvernement fédéral sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses bénéficiaires, dès lors que les modalités de beaucoup de ces mesures doivent encore être précisées. C'est une question à laquelle nous devrons rester attentifs tout au long de la législature et qui nous demandera de nous concerter régulièrement avec les membres du gouvernement fédéral comme avec ceux des autres entités fédérées.

Des concertations spécifiques ont eu lieu sur la question des DPPR entre le cabinet du ministre fédéral des Pensions, le mien et celui de Mme Glatigny. À l'issue de celles-ci, le ministre a confirmé que les bénéficiaires actuels d'une DPPR et ceux qui ont déjà reçu une date «P» ne verront pas leur situation modifiée par les dispositions qui découleront de l'accord du 31 janvier 2025. Dès lors, l'administration a repris partiellement le traitement de l'octroi des DPPR qui était, depuis lors, en attente. Par ailleurs, nous continuons à réclamer que, tant qu'il n'y a pas de modification législative, le cabinet du ministre des Pensions nous transmette les informations nécessaires afin que nous puissions permettre aux membres du personnel qui peuvent prétendre partir en DPPR avant le 1er janvier 2026 de le faire. Pour plus de détails, je vous renvoie, Monsieur le Député, à la réponse donnée par Mme Glatigny aux questions orales posées par Mmes Vandorpe et Morreale et M. Bauwens lors de la réunion du 10 mars 2025 de la commission de l'Éducation.

S'agissant de l'abaissement à trois ans de l'âge de l'obligation scolaire, j'ai en effet constaté que cette mesure ne figurait pas dans l'accord final du gouvernement fédéral. Mon gouvernement a l'intention de favoriser la fréquentation de l'école à partir de trois ans et d'attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la potentielle nécessité de réformer le dispositif de la «clé élèves». Cela étant, comme je vous l'ai indiqué lors d'une précédente réunion de notre commission, la révision de ce mécanisme aurait un effet marginal, dès lors qu'il s'agit d'une clé de répartition d'une enveloppe dont la taille dépend déjà de l'évolution démographique des enfants âgés de 0 à 17 ans.

Par ailleurs, je confirme que, selon mes informations, les mesures envisagées par le gouvernement fédéral au sujet du report d'un mois supplémentaire de l'indexation des fonctionnaires n'auraient pas d'impact direct sur la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai pris connaissance de l'intention du gouvernement fédéral d'augmenter à 650 heures le nombre maximal d'heures de travail pouvant être prestées par un étudiant sous un régime spécial de cotisation. Ce plafond était fixé à 600 heures de 2023 au 31 décembre 2024. Faute de constitution d'un gouvernement, il était mécaniquement redescendu à 475 heures, ce qui avait provoqué l'inquiétude de nombreux étudiants qui comptaient sur ces 600 heures et le revenu qui y est lié. Cette mesure nous rappelle que des étudiants n'ont d'autre choix que de jober à un rythme soutenu, alors qu'être étudiant est déjà un travail en soi. Néanmoins le relèvement du plafond d'heures est de nature à soulager celles et ceux, trop

nombreux, qui calculent leur budget annuel à l'euro près. La perte de revenu par rapport aux années antérieures aurait été particulièrement dommageable. Elle aurait pu affecter la capacité de certains à payer leur loyer ou les contraindre à choisir entre combler des besoins primaires et satisfaire des besoins, à mon sens, essentiels, tels que les activités culturelles et de loisirs.

Personnellement, j'ai la conviction qu'on peut permettre aux étudiants de toute condition sociale de faire leurs études dans des conditions favorisant leur réussite en améliorant le système des allocations d'études, en assurant un accompagnement renforcé dans le parcours des étudiants et en instaurant un nouveau modèle de financement de l'enseignement supérieur. Une meilleure prise en compte de la précarité étudiante demande, en outre, des actions qui ne sont pas de mon ressort. Une concertation avec les autres niveaux de pouvoir est donc essentielle et, à ce propos, je compte encore et toujours sur la formation d'un gouvernement bruxellois pour convoquer une CIM Vie étudiante. Toutefois, les mois passent… Je m'impatiente aussi d'aborder enfin ces thématiques du quotidien, telles que le logement ou la mobilité. En conséquence, je vous informe que mon cabinet est en train de rédiger un courrier qui est adressé au ministre de la Santé publique, Frank Vandenbroucke, et qui marque ma volonté de réactiver la CIM dédiée à la politique des grandes villes, à l'intégration et au logement.

Vous m'interrogez également sur les outils à la disposition des étudiants pour concilier vie académique et job étudiant. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une solution idéale, je pointerai la possibilité d'alléger le programme d'études pour raisons professionnelles en application de l'article 151 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Cette possibilité permet à l'étudiant de constituer un programme annuel d'études cohérent avec ses disponibilités, afin de se situer sur une trajectoire de réussite au terme de l'année. Certes, cette possibilité allonge le temps d'études, mais elle permet à l'étudiant de le faire consciemment et d'intégrer cette donnée dans un projet de vie cohérent. Parfois, il vaut mieux anticiper une année supplémentaire synonyme d'une plus grande garantie de réussite. Cette possibilité permet à l'étudiant de clarifier ses ambitions et de viser des objectifs atteignables au regard de sa charge de travail. Un allègement pour raison professionnelle permet par ailleurs de bénéficier du droit d'inscription calculé au prorata du nombre de crédits pris dans son programme annuel d'études.

Il faut également noter que les conseils sociaux des établissements sont attentifs à la situation des étudiants jobistes, particulièrement lors des périodes de forte disponibilité pour les activités académiques, telles que les stages et examens. Ainsi, certains conseils sociaux proposent aux étudiants une intervention financière complémentaire pour compenser une perte de revenus durant cette période, afin que ces derniers libèrent du temps pour favoriser leurs stages et examens. Il s'agit d'une bonne pratique qui peut être prise en considération par tous les établissements, dans le respect de l'autonomie de chaque conseil social.

Enfin, à propos de la possibilité de travailler dès l'âge de 15 ans et de l'impact de cette décision sur les élèves, je me limiterai à confirmer que la réforme des allocations d'études concernera tous les bénéficiaires actuels de l'enseignement obligatoire comme de l'enseignement supérieur. Mme Glatigny et moi-même nous concertons bien à ce sujet.

M. Vincent Crampont (PS). – L'absence de concertation officielle et de participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à certaines réunions stratégiques est préoccupante. Madame la Ministre-Présidente, j'attends de voir comment vous défendrez une position forte pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, car je m'inquiète, à l'heure actuelle, des mesures telles que le gel de la disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR) et la réforme des pensions. En effet, ces mesures ont des conséquences directes sur nos enseignants, alors que ceux-ci n'ont déjà aucune perspective quant à la valorisation de leur carrière eu égard aux mesures prises par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, l'abandon de l'abaissement de l'obligation scolaire, pourtant l'une des seules mesures positives du nouveau gouvernement fédéral concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, est largement regrettable. Enfin, je resterai particulièrement attentif aux répercussions des mesures du gouvernement fédéral sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et je vous incite à en faire de même.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'ai le sentiment que vous subissez les décisions de l'État fédéral et que vous essayez tant bien que mal de trouver des solutions pour les étudiants. Il n'en reste pas moins que l'augmentation du nombre d'heures de travail étudiant bénéficie, à mon sens, beaucoup plus aux entreprises qu'aux établissements scolaires. Demain, si cette mesure venait à accroître le taux de redoublement des étudiants, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui en supporterait le coût.

Certes, les étudiants ont besoin de travailler. C'est une expérience qui peut forger des compétences. Toutefois, il convient de trouver un équilibre pour leur permettre d'accorder la priorité absolue à la réussite de leurs études, afin de ne pas générer des retards dans les parcours et d'entraîner, ainsi, un coût financier certain pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant l'abaissement de l'âge légal pour travailler, vous dites avoir des contacts réguliers avec la ministre Glatigny, mais je reste sur ma faim.

1.3 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Plan budgétaire à moyen terme de la Belgique»

M. Vincent Crampont (PS). – La Belgique a soumis à la Commission européenne un plan budgétaire fondé sur une trajectoire exigeant des efforts considérables. Cependant, la semaine dernière, le ministre-président wallon nous a appris que ce plan avait été déposé sans que la Belgique s'accorde sur la répartition des efforts par entité, et ce, malgré la tenue de réunions intercabinets entre les entités.

Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous nous présenter les principaux éléments de ce plan? Sera-t-il rendu public? Pouvez-vous nous le transmettre? Comment la Belgique a-t-elle pu établir un plan sans s'accorder au préalable sur la trajectoire de dépenses et de déficit de chacune de ses entités? S'agit-il d'une addition des trajectoires de l'accord de chaque gouvernement?

Quelles conséquences cela aura-t-il pour la trajectoire de déficit autorisé et pour les normes de croissance des dépenses à sept ans pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, puisque nous partageons une trajectoire commune? Le gouvernement flamand a par ailleurs annoncé être actuellement dans l'incapacité de calculer la croissance des dépenses primaires nettes telles que définies par la commission. Avez-vous les mêmes difficultés?

Si la Belgique devait respecter une trajectoire de quatre ans plutôt que de sept ans, quels ajustements budgétaires supplémentaires cela impliquerait-il pour les deux entités? Si aucune décision n'a été prise sur la répartition des efforts entre entités, pouvez-vous nous présenter les résultats des concertations inter-entités? Par ailleurs, une liste des réformes nécessaires pour justifier une trajectoire de sept ans a été dressée au niveau interfédéral. Quelles réformes spécifiques à la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles été identifiées? Les nouvelles règles budgétaires européennes prévoient le maintien du niveau d'investissement. La trajectoire d'investissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles répond-elle à ces exigences?

Enfin, le ministre fédéral du Budget, Vincent Van Peteghem, a récemment évoqué la possibilité de demander aux entités fédérées une petite part de l'effort des dépenses à engager dans le domaine de la défense. Comment le plan budgétaire intègre-t-il ces nouvelles exigences de dépenses dans la défense et leur éventuelle immunisation? Avez-vous été consultée ou associée à une réflexion sur la participation des entités fédérées au financement de cet effort relatif à la défense? Pouvez-vous clarifier la position de votre gouvernement face à cette éventuelle demande fédérale? Votre gouvernement pourrait-il envisager des efforts supplémentaires? Défendrez-vous une position ferme pour préserver les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le plan budgétaire structurel à moyen terme est complètement public. Le texte complet a été publié sur le site du *SPF Beleid en ondersteuning* – Stratégie et appui (BOSA) le 19 mars 2025. Ce plan concerne l'ensemble des pouvoirs publics. En page 13 du document, il est écrit: «Ce plan contient un engagement relatif à la trajectoire des dépenses pour l'ensemble des pouvoirs publics, comme approuvé par le Comité de concertation (Codeco) du 14 mars. La répartition de la trajectoire entre l'entité 1 et l'entité 2, y compris les pouvoirs locaux pour lesquels elles sont compétentes, sera effectuée à une date ultérieure.» Il s'agit donc

bien de la définition d'un objectif global à atteindre pour la Belgique et non d'une addition de trajectoires de chaque gouvernement.

La répartition de l'effort sera quant à elle effectuée ultérieurement. Les implications potentielles sur la Fédération Wallonie-Bruxelles ne seront pas connues tant que la répartition ne sera pas effectuée. Cependant, la volonté de lier les évolutions des trajectoires budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne reste bien effective, conformément à l'accord de gouvernement. Concernant la liste des réformes et des investissements à l'appui d'une prolongation de la période d'ajustement, le texte du plan budgétaire à moyen terme contient tous les détails. Quant à la possibilité que les entités fédérées soient sollicitées dans le cadre des dépenses de défense à engager, rien n'est encore décidé à ce stade. Nous restons en contact avec les différents cabinets et nous poursuivrons les échanges entre les différents niveaux de pouvoir dans les semaines et les mois à venir. Dans ce cadre, je continuerai évidemment à défendre les politiques essentielles que sont celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Vincent Crampont (PS). – Nous nous étonnons que ce plan ait été soumis sans que soit connue la répartition des efforts à consentir par chacune des entités impliquées. Il y a encore énormément de zones d'ombre nous empêchant de mesurer les économies qu'il conviendrait de réaliser, alors que les trajectoires budgétaires définies de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pèseront lourd sur certains secteurs essentiels. Enfin, Madame la Ministre-Présidente, nous attendons que vous défendiez de manière proactive les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment en négociant une clé de répartition en adéquation avec les spécificités du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.4 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Renforcement de l'enseignement de la médecine de guerre par les universités»

1.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Gestion de crise et culture du risque dans nos formations académiques»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, au vu du contexte géopolitique, la Défense et le SPF Santé publique ont demandé, par courrier, aux universités de réfléchir à une adaptation du programme de formation des futurs médecins pour y intégrer davantage la médecine de guerre et la médecine de catastrophe. Les doyens francophones et néerlandophones ont très rapidement répondu à l'appel et avancé sur le sujet. Ils se sont déjà réunis pour lancer la réflexion. Ils rencontreront prochainement – ou l'ont déjà fait entre le moment où j'ai rédigé ma question et aujourd'hui – le ministère de la Défense et celui de la Santé pour imaginer un possible plan d'action.

Avez-vous été informée de cette demande? Une concertation avec votre homologue flamande est-elle prévue? Le cas échéant, avez-vous prévu de rencontrer les ministres de la Défense et de la Santé? Comment les curriculums de formation peuvent-ils être modifiés de manière coordonnée pour que les universités tant flamandes que francophones proposent des formations qui permettront les mêmes prises en charge, de qualité, par les médecins, tant dans le Nord que dans le Sud du pays?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Plusieurs articles de presse récents ont mis en lumière des enjeux majeurs afin de préparer notre société aux possibles crises. D'après un sondage, un Belge sur deux craint que la guerre atteigne notre pays, ce qui illustre un climat d'incertitude grandissant. Un autre article interrogeait sur notre capacité à faire face à une nouvelle pandémie, en soulignant les progrès réalisés, mais aussi les lacunes persistantes. La gestion des risques climatiques et environnementaux est un défi inédit qui s'inscrit dans cette réflexion. Les universités belges ont répondu à l'appel des ministères de la Défense et de la Santé afin de renforcer l'enseignement de la médecine de guerre.

Ces réflexions s'inscrivent dans un contexte plus large de la gestion des crises ainsi que de la culture du risque et doivent être intégrées de manière plus structurelle dans nos formations académiques. La préparation ne doit pas seulement concerner les menaces de guerre ou les pandémies, mais également un défi de plus en plus prégnant: les conséquences des changements climatiques. Les inondations de 2021 en Belgique, les vagues de chaleur extrêmes, les incendies et autres phénomènes climatiques nous rappellent que ces crises ne sont plus de simples hypothèses ou des faits anecdotiques, mais des réalités à anticiper.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous eu connaissance de la demande de l'État fédéral de renforcer la formation académique des médecins en médecine de crise? Comment comptez-vous mener cette réflexion? Avez-vous les chiffres relatifs à la fréquentation de ces formations? D'après vous, ces dernières doivent-elles être revues à la lumière de ce nouveau contexte?

Comment voyez-vous l'intégration transversale de la gestion des crises climatiques et la culture du risque dans les formations académiques? Si l'adaptation des cursus médicaux est à considérer, ne devrions-nous pas étendre cette réflexion à d'autres disciplines, comme l'urbanisme, l'ingénierie ou les sciences sociales et environnementales, afin d'améliorer la capacité de résilience de notre société face aux crises de demain? Ces formations intègrent-elles le diagnostic des risques environnementaux réalisé en 2021 pour la Wallonie?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, Monsieur le Député, en cette période de crise, il est essentiel de se préparer à toutes les éventualités. Une demande des ministères fédéraux de la Défense et de la Santé a été adressée aux doyens des facultés de

médecine afin de réfléchir à une adaptation des formations médicales. J'ai été informée de cette démarche par les doyens et pas par le gouvernement fédéral.

Une réunion est prévue le 26 mars avec la Défense, le SPF Santé publique et l'ensemble des doyens des facultés de médecine du pays pour mieux cerner les attentes et formuler des propositions en ce sens. Les doyens francophones ont marqué leur accord pour cette rencontre, bien qu'ils ne se soient pas encore concertés entre eux. Je n'ai pas été directement contactée par mon homologue flamande, mais les doyens des universités francophones et néerlandophones collaborent régulièrement et efficacement sur de nombreux dossiers liés à la formation médicale. Ce sujet sera naturellement abordé lors de ces échanges afin d'assurer une coordination et une harmonisation des compétences acquises en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette initiative, portée par le gouvernement fédéral et plus particulièrement par la Défense, vise à consulter une délégation d'experts sur la résilience nationale et l'état de préparation de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). La participation des ministres de l'Enseignement dépendra des propositions concrètes et les Communautés seront impliquées en fonction de leurs compétences. À ce stade, l'accent est mis sur certaines disciplines de la formation des médecins spécialistes, mais rien n'est encore défini.

Les soignants jouent un rôle clé en temps de crise aux côtés des forces armées. Avec la multiplication des conflits, il convient de former les futurs médecins à la prise en charge de nombreux blessés, des traumatismes par balle et des lésions causées par des explosions ou par des produits chimiques. Ces aspects doivent être intégrés aux réformes des programmes, bien qu'aucun modèle précis n'ait encore été créé.

La Défense a lancé une réflexion avec les médecins, mais il est évident que les infirmiers et le personnel paramédical doivent en faire partie. La traumatologie de guerre requiert une expertise en médecine d'urgence et en chirurgie orthopédique. L'enseignement devra aussi intégrer les nouvelles formes de guerre, telles que l'usage des drones, les menaces biologiques ou chimiques. Les futurs soignants seront également formés au triage des victimes lors de crises majeures.

Toutefois, la prise en charge par la médecine de guerre et de catastrophe est largement standardisée à l'échelle internationale, ce qui limite les risques de disparités qualitatives entre les formations dispensées en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie. Nos universités proposent déjà des formations approfondies en médecine d'urgence et en médecine aiguë, avec des stages pratiques en traumatologie et en gestion de situations critiques. Nous devons ne pas laisser entendre que nos médecins ne sont pas préparés à affronter de telles situations.

Toute modification des programmes doit être réfléchie afin de préserver l'équilibre entre les connaissances fondamentales, les compétences cliniques essentielles

et la charge de travail des étudiants. Une évaluation rigoureuse de la pertinence et de la faisabilité des adaptations envisagées sera nécessaire. Ces échanges permettront un partage d'expertise entre le secteur de la santé militaire et les universités. La Défense, en tant qu'institution fédérale, jouera probablement un rôle de coordination dans la diffusion de son savoir-faire auprès des deux Communautés. Cette perspective est pertinente et elle sera étudiée avec attention lors des discussions. J'attends des informations complémentaires. La coordination sera tranchée après la première réunion de ce mercredi. J'attends aussi les recommandations à la suite de cette rencontre afin d'identifier les mesures à déployer et à mutualiser.

À ce jour, certains soignants sont déjà formés aux situations de crise. Les masters de spécialisation en médecine d'urgence proposés par l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université de Liège (ULiège) préparent par exemple les futurs médecins à la prise en charge des blessés par balle ou des victimes d'attentat. L'ULB et l'ULiège coorganisent un certificat interuniversitaire en gestion multidisciplinaire des situations d'exception. Cette formation est destinée aux professionnels de la santé et des services d'urgence, comme les médecins, les infirmiers, les pompiers ou les ambulanciers. Ce programme couvre les bases fondamentales de la médecine de catastrophe et de la gestion des urgences collectives, avec des exercices de simulation de catastrophes. Depuis 2023, la Haute École de la province de Namur (HEPN) propose un bachelier en gestion de crise et l'Université de Mons (UMons) organise un certificat interuniversitaire en gestion de crise.

Dans une perspective plus large, la crise environnementale nécessite aussi l'adaptation des formations. Nous devons promouvoir des processus de résilience et des changements de comportements. Le secteur de l'enseignement supérieur, dans son ensemble, a été sensibilisé et s'accorde sur les recommandations de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) formulées dans son avis d'initiative du 20 février 2024. Un mi-temps a été offert à chaque établissement de l'enseignement supérieur permettant d'engager une personne chargée de rédiger des plans d'action de transition. L'objectif est d'intégrer la sensibilisation et l'éducation au développement durable dans toutes les formations.

Si de nombreuses initiatives existent déjà, leur mise en œuvre reste encore trop disparate. La durabilité environnementale est une préoccupation croissante, notamment pour les étudiants. La transition vers une société neutre en carbone d'ici 2050, décidée par l'Union européenne, implique non seulement des investissements massifs et des transformations industrielles, mais aussi le développement de compétences pour accompagner ces mutations.

En Belgique, les universités et hautes écoles jouent un rôle clé dans la formation des futurs décideurs et acteurs de la transition écologique. Je plaide donc pour

que chaque établissement poursuive et amplifie l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans tous ses cursus.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse riche d'informations précises. Effectivement, le contexte actuel est anxiogène, mais votre réponse montre que nos universités et hautes écoles ont conscience de ces réalités. La volonté d'intégrer les professionnels de la santé dans le protocole et le curriculum de formation pour ce type particulier de prise en charge est très intéressante. Je constate que vous y avez réfléchi, tout comme les hautes écoles et les universités.

La standardisation de la prise en charge au niveau international et sa transposition sur le terrain belge est aussi un aspect très intéressant. Je pense notamment aux catastrophes et aux attentats qui ont frappé notre pays. Cela a sans doute influencé les cursus et les programmes de formation pour la prise en charge des personnes. J'estime très positive votre volonté d'éviter des différences dans la prise en charge des personnes entre le Nord et le Sud de notre pays et d'assurer une qualité identique des formations à la prise en charge de chaque côté de la frontière linguistique.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'entends bien que des mesures sont prises. Toutefois, je ne vous suis pas sur un point: l'engagement d'une personne à mi-temps chargée de la durabilité dans les universités n'est, selon moi, pas lié à la médecine de crise dans des situations de crises environnementales. Aujourd'hui, nous subissons les effets des diminutions des budgets de la protection civile par un précédent gouvernement fédéral, ce qui ne permet pas d'intervenir dans certaines situations de crise. Par ailleurs, les budgets destinés à la conscientisation au développement durable ont augmenté. Je ne manquerai donc pas de vous interroger à ce sujet-là à l'avenir, mais ma question nous a permis d'obtenir des éléments de réponse sur ce que vous envisagez pour les années à venir dans ce domaine important.

1.6 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Importance d'une répartition équilibrée de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous connaissez l'importance pour mon groupe d'une répartition équilibrée de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce juste déploiement doit permettre de renforcer l'accessibilité de l'enseignement supérieur à des publics n'ayant pas l'opportunité de se payer un logement étudiant.

Au mois d'octobre dernier, j'ai eu l'occasion de vous interpeller sur cette thématique et, en particulier, sur l'application concrète de la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit que «les établissements d'enseignement

supérieur devront proposer, pour la rentrée 2025, des mesures de rationalisation de leur offre d'enseignement».

Vous m'avez alors répondu que vous aviez écrit à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) à ce sujet et qu'un courrier avait été envoyé aux établissements d'enseignement supérieur. Dans ce courrier, vous expliquiez votre méthode, vous annonciez qu'un audit serait réalisé et vous affirmiez que vous prendriez en compte les propositions des établissements.

Je souhaiterais désormais faire le point sur cette thématique. Pourriez-vous détailler la méthode que vous aviez exposée aux établissements? Quelles sont les données récoltées dans le cadre de l'audit? Qui réalise cet audit? Quand les résultats seront-ils connus? Où en est la collecte des propositions des établissements? Enfin, quels sont les critères qui guideront votre proposition de rationalisation? Quelles balises seront-elles fixées pour la répartition géographique?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, la thématique des habilitations dans l'enseignement supérieur est un dossier délicat qui peut mener à des débats houleux. C'est pourquoi je préconise d'avancer sur le dossier de façon factuelle et selon une méthode précise, en ne confondant pas vitesse et précipitation.

Rien que pour illustrer mon propos, je pourrais vous demander ce que vous entendez par «répartition équilibrée». Ces termes signifient-ils que toutes les formations doivent être organisées partout? Signifient-ils qu'il faut déterminer un pourcentage de formations par province, en tenant compte des réseaux d'enseignement? Selon quels critères s'opère une «répartition équilibrée»? À partir de combien de kilomètres faut-il envisager de proposer une offre d'enseignement? Le seul critère géographique a-t-il du sens à partir du moment où des formations peuvent être organisées à distance? Je pourrais continuer longuement de la sorte.

Pour en revenir à vos questionnements, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de définition univoque de ce que recouvre une habilitation. En effet, il existe une incohérence dans le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») entre la définition du concept d'habilitation et les annexes dudit décret qui sont censées en décliner la liste *in extenso*. Ces annexes ne sont actuellement pas conformes aux définitions, telles que libellées dans le décret «Paysage», car elles ne comprennent d'informations ni sur les organisations horaires des formations, de jour ou en horaire décalé, ni sur les finalités éventuelles des masters de 120 crédits. Le Conseil d'État avait pointé ce problème à deux reprises, mais le législateur n'a jamais complété les annexes depuis la mise en œuvre du décret «Paysage» en 2014. L'ARES a attiré à plusieurs reprises l'attention sur le même problème, sans que les cabinets ministériels précédents s'en saisissent.

Cependant, s'il existe des données sur les organisations horaires ou sur les finalités spécialisées, celles-ci ont été recueillies uniquement par l'ARES sur la base d'informations déclaratives des établissements de l'enseignement supérieur avant 2017; les autres données proviennent des avis de l'ARES émis depuis lors par le biais de la procédure d'habilitation simplifiée instaurée ultérieurement. Toutefois, ces données ne font l'objet ni d'une publication dans une source légale, comme la source authentique HOPS (Habilitations et offre programmée de l'enseignement supérieur) qui se limite aux champs couverts par les annexes du décret «Paysage», ni d'une vérification par une personne ou un organe habilité, comme les commissaires et délégués du gouvernement. Dès lors, comment équilibrer, rationaliser ou auditer l'offre d'enseignement supérieur si l'objet même de ces mesures n'est pas défini de manière claire et univoque?

Ainsi, la première action entreprise consiste à clarifier une fois pour toutes la notion d'habilitation. Cette mesure fait l'objet d'un avant-projet de décret que le gouvernement actuel a adopté en première lecture et qui sera – je l'espère – adopté d'ici l'été. Le choix a donc été fait de proposer d'autoriser les établissements d'enseignement supérieur à déterminer librement l'organisation horaire d'un cursus; ce choix apporte de la cohérence entre la définition de l'habilitation et les annexes du décret «Paysage». Cette autonomie et cette responsabilité données aux établissements permettront d'organiser les cursus pour répondre au mieux aux souhaits des publics visés. Ce choix est également une mesure de simplification administrative afin de permettre aux établissements de l'enseignement supérieur de répondre plus rapidement aux demandes des milieux sociaux, économiques et culturels. La procédure étant actuellement longue, ces changements d'habilitations ne passeront désormais plus par l'ARES.

Quant à l'optimisation de l'offre d'enseignements, le décret «Paysage» prévoit déjà trois mesures que je compte demander à l'ARES d'implémenter dans les meilleurs délais dès l'adoption du décret, et ce, en me fournissant des avis pour octobre ou novembre 2025 au plus tard.

L'article 70 du décret «Paysage» prévoit que, tous les deux ans, l'ARES remet au gouvernement une évaluation des études de master en 60 crédits préexistant à l'entrée en vigueur de ce décret. À ma connaissance, cette disposition n'a été mise en œuvre qu'une seule fois, en 2021; or, elle permettrait d'obtenir une analyse des acteurs sur la pertinence du maintien dans l'offre de ces études de master en 60 crédits.

Le décret «Paysage» prévoit aussi que toute habilitation octroyée est mise en œuvre dans un délai de trois ans. Chaque année, l'ARES doit établir un cadastre des habilitations non activées et soumettre au gouvernement la liste des habilitations à retirer à partir de l'année académique 2024-2025, en sachant que des dérogations dûment justifiées peuvent être mentionnées dans cette liste. Cette

mesure n'a pas encore été mise en œuvre pour les raisons que j'ai évoquées au début de ma réponse.

Enfin, en vertu du décret «Paysage», l'habilitation à organiser des masters de spécialisation est perdue pour les établissements qui organisent ou l'ensemble des établissements qui coorganisent les études correspondantes, s'ils n'ont pas diplômé au moins dix étudiants en moyenne au cours des trois années académiques précédentes, compte tenu de la première année d'organisation, sauf si ces études sont organisées ou coorganisées de manière unique en Communauté française. Toutefois, les dérogations dûment justifiées peuvent être demandées. À ma connaissance, cette mesure n'a jamais été appliquée.

La DPC prévoit aussi la réalisation, au cours de la présente législature, d'un audit de l'offre d'enseignement supérieur, mais ce genre de dispositif ne s'improvise pas. Ce processus doit être systématique, indépendant et précisément documenté, afin de recueillir des informations objectives pour déterminer dans quelle mesure l'offre actuelle de cursus d'enseignement supérieur répond bien aux nombreuses exigences mentionnées dans le décret «Paysage»: viser le développement de la science et des arts; rencontrer un enjeu social; répondre à une demande légale d'actualisation de formation exigée par des instances nationales, européennes ou internationales; répondre à un besoin socio-économique ou culturel attesté par un ou plusieurs organismes externes, particulièrement pour le développement d'une expertise de pointe requise par le monde professionnel ou la recherche; constituer une plus-value pour l'ouverture à des publics spécifiques.

Dans ces propositions d'évolution de l'offre, l'ARES doit aussi justifier et garantir un équilibre collectif, en harmonie avec les demandes locales et les moyens humains, intellectuels, matériels et financiers disponibles, et éviter toute concurrence ou redondance. L'audit devrait s'attacher à détecter notamment les anomalies et les risques au regard des différentes balises qu'a fixées le législateur et que je viens de rappeler. Réaliser un audit signifie également écouter les différents acteurs pour comprendre le système en place, apporter des évolutions et formuler des recommandations. Ce projet ambitieux est évidemment nécessaire pour vérifier la bonne utilisation des deniers publics. Je n'ai pas encore déterminé les conditions concrètes de la réalisation de cet audit, mais les services du ministère seront certainement sollicités.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre, si vous pouviez me les transmettre, ce serait plus simple, car il est difficile de réagir à chaud. Vitesse et précipitation ne font pas bon ménage. Il est en effet compliqué de répondre à brûle-pourpoint.

Néanmoins, j'aimerais revenir sur l'organisation, à propos de laquelle vous me demandez mon avis. À chacun son rôle et c'est plutôt le rôle du gouvernement d'assurer l'organisation. Je vous laisserai donc faire des propositions.

Évidemment, je ne manquerai pas de revenir sur les différents sujets que vous avez abordés et qui sont importants pour le groupe PS.

1.7 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'augmenter le nombre de logements étudiants»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, j'imagine que vous avez pris connaissance de l'excellente initiative adoptée dans la commune d'Ixelles – et emmenée par une majorité PS-Les Engagés-MR – visant à augmenter l'offre de logements étudiants abordables dans les projets immobiliers privés. Pour rappel, une enquête de *perspective.brussels* indiquait que le prix moyen d'un kot à Bruxelles est de 600 euros par mois charges comprises, soit une augmentation de 125 euros par rapport à 2019-2020.

Concrètement, Ixelles, première commune étudiante de Belgique, va imposer dans tous les nouveaux grands projets immobiliers qu'un quota de 15 % soit destiné à du logement étudiant. Cette mesure vise à endiguer la spéculation sur le marché du logement étudiant. En d'autres termes, la commune vise la création de plus de 2 000 logements étudiants. Nous ne pouvons que rejoindre l'échevine du groupe Les Engagés, Julie de Groote, lorsqu'elle affirme que la commune ne peut rester les bras croisés et que l'explosion des prix est un facteur qui pèse sur le choix des études et sur la réussite du parcours. Cela force évidemment les étudiants à cumuler études et jobs pour vivre ou survivre.

Nous savons que la politique du logement ne dépend pas directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, compte tenu du poids de ce poste budgétaire dans le coût d'une année d'études, vous ne pouvez pas ignorer ce problème. Les communes à proximité du campus sont à l'origine d'initiatives qui méritent d'être partagées afin d'être reproduites.

Dès lors, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) mène-t-elle une réflexion au sujet des logements étudiants? Un cadastre des bonnes pratiques existe-t-il? Ne serait-il pas pertinent de réunir les autorités des communes accueillant un nombre important d'étudiants, ainsi que les acteurs de l'enseignement supérieur concernés afin de partager ces bonnes pratiques et d'élaborer des recommandations à adresser aux communes et Régions?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J'ai pris connaissance de l'excellente initiative prise par la commune d'Ixelles et son échevine, Mme de Groote, et je m'en réjouis. La commune d'Ixelles imposera bel et bien, dans les prochains grands projets immobiliers, 15 % de logements dits abordables, qui ne pourront pas excéder 450 euros de loyer par mois.

L'accès au logement est un élément essentiel dans le parcours d'un étudiant. Il ressort des échanges de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) que le logement fait partie intégrante du dossier de chaque étudiant qui a recours au service social d'un établissement de l'enseignement supérieur. Chaque établissement agit selon sa réalité et ses capacités. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ne tient pas de cadastre des initiatives existantes. Certaines relèvent des pouvoirs communaux ou de groupes privés, mais certains établissements sont des bailleurs disposant d'un parc immobilier important qu'ils mettent à la disposition de leurs étudiants. Cela concerne essentiellement les établissements avec une grande population estudiantine.

Effectivement, mon gouvernement n'est pas directement compétent pour influer sur la politique du logement des communes, provinces ou Régions. Cependant, il est primordial de travailler avec l'ensemble des niveaux de pouvoir pour apporter des réponses coordonnées dans les domaines du logement, de l'aide sociale ou du transport. Tous ces éléments feront partie des discussions menées au sein de la conférence interministérielle (CIM), lorsque celle-ci se réunira. Mme de Groote m'a contactée pour voir comment reproduire ailleurs son initiative.

M. Vincent Crampont (PS). – Il convient d'insister sur l'importance d'initiatives comme celle-ci. Il nous faut en profiter. Que la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles soient à l'origine de telles possibilités et propositions me semble essentiel pour nos étudiants. Madame la Ministre-Présidente, j'espère que nous pourrons vous interroger à nouveau à ce sujet et que vous nous donnerez des réponses un peu plus élaborées par rapport aux propositions et aux perspectives communes dans les Régions et communes concernées.

1.8 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Évolution des missions de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)»

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, le budget 2025 de votre gouvernement a notamment mis à mal les organismes d'intérêt public (OIP) dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi ceux-ci, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a été particulièrement visée. En effet, elle subit une diminution de sa dotation de 20 %, une diminution de la subvention octroyée pour l'organisation du concours en médecine et dentisterie, ainsi qu'un gel de l'indexation de la dotation durant toute la législature. Nous avons dénoncé non seulement les coupes budgétaires, mais également la méthode de votre gouvernement qui coupe dans les budgets et revoit ensuite les missions dévolues à l'ARES.

Au pied du mur, l'ARES est forcée de revoir ses missions et sa manière d'organiser le concours en médecine et dentisterie, ainsi que l'épreuve écrite portant sur la maîtrise approfondie de la langue française dans le cadre de la formation initiale des enseignants.

Récemment, le conseil d'administration de cet organisme a eu l'occasion de s'emparer de cette question en consignant dans un document les priorités mises en exergue par les trois chambres thématiques, à savoir les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts. Ce document insiste sur l'importance de l'ARES en tant qu'espace de rencontre, de dialogue et de concertation entre tous les acteurs au sein du paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les missions épinglées comme indispensables, on note le soutien à la coopération internationale, l'organisation du concours de médecine et de dentisterie et de l'épreuve de maîtrise de la langue française, la simplification administrative ou encore le maintien de sa capacité d'avis d'initiative. Parmi les missions jugées comme étant obsolètes ou à revoir, le document note notamment la révision du rôle de l'ARES dans le cadre de l'octroi des habilitations. Enfin, le document prévoit différentes pistes pour modifier les modes de fonctionnement interne, ainsi que l'articulation de l'ARES avec d'autres institutions.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez probablement pris connaissance du document validé par le conseil d'administration de l'ARES. Compte tenu de ces éléments, quelles pistes envisagez-vous? Disposez-vous d'un calendrier de travail?

Quelles sont les pistes proposées par l'ARES pour permettre l'organisation optimale du concours de médecine et dentisterie, et ce, malgré les coupes budgétaires?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J'ai effectivement pris connaissance des priorités de l'ARES, approuvées récemment par son conseil d'administration. Cependant, le processus interne n'est pas encore terminé, puisque le conseil d'administration doit encore examiner une proposition de mise à jour de ses missions et l'approuver le cas échéant. Plusieurs pistes ont donc été soumises. Ces pistes, complétées par les travaux du mois d'avril, font et feront l'objet de discussions avec le président du conseil d'administration et l'administrateur de l'ARES. Je peux vous garantir que nos échanges sont réguliers.

Consciente que la simplification administrative ne sera pas un vain mot lors de la législature actuelle, l'ARES fait plusieurs propositions afin d'atteindre cet objectif, en faisant notamment un état des lieux des commissions existantes en vue d'en améliorer leur efficacité et leur fonctionnement. Le conseil d'administration réaffirme l'importance de l'ARES dans le soutien à la coopération internationale et le rôle important de cet organisme administratif public (OAP) dans le cadre de l'organisation des concours ou épreuves actuellement prévues par la législation.

Pour le concours en médecine et dentisterie, l'ARES a pu faire des économies sur les frais de fonctionnement, en organisant notamment le concours le même jour et au même endroit pour tous les candidats, à savoir sur le site de Brussels Expo. Ce lieu a pour avantage de pouvoir accueillir un grand nombre de participants et

de s'adapter en fonction du nombre d'inscrits. L'ARES propose une série de mesures relatives à l'organisation du concours, qui permettront donc d'atteindre l'objectif budgétaire, et ce, tout en garantissant l'organisation dans des conditions adéquates.

L'ARES souligne une clarification de ses rôles et de ceux de l'administration par rapport à d'autres organismes, comme l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) et la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR). Je la rejoins totalement sur ce point. C'est la raison pour laquelle nous travaillons en ce sens au sein de mon cabinet sur la base des documents transmis.

Quant au calendrier, nous visons le mois de juillet pour soumettre le texte au gouvernement en première lecture.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, nous vous interrogerons ultérieurement pour suivre l'avancement de ce dossier.

1.9 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Coopération au développement mise sur la sellette»

M. Vincent Crampont (PS). – Les temps changent et la coopération au développement ne semble malheureusement plus avoir le vent en poupe au sein des gouvernements à travers le monde, y compris des différents exécutifs de notre pays. Le peu de considération que votre partenaire de majorité accorde à cette politique en témoigne, Madame la Ministre-Présidente. En effet, le gouvernement fédéral prévoit de réaliser, dans ce domaine, une économie de 106 millions d'euros dès 2025 et de 318 millions d'euros par an dès 2027. Cela représente une diminution de 25 % du budget alloué à la Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD).

La Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement les établissements d'enseignement supérieur seront touchés par ces coupes drastiques. Pourtant, comme l'a rappelé l'administrateur de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et tous les acteurs de l'enseignement supérieur, la coopération internationale reste un axe majeur pour le développement de partenariats durables, le renforcement des capacités et la promotion de l'excellence académique, tout en s'inscrivant dans les objectifs de développement durable. L'ARES mobilise chaque année plus de 30 millions d'euros pour soutenir la recherche, la formation et l'innovation apportant, à la Belgique et ses pays partenaires, des réponses communes aux défis globaux. Selon le rapport 2023-2024 de l'ARES, 140 projets sont gérés annuellement, 185 jeunes professionnels provenant de 21 pays partenaires ont suivi une formation en Fédération Wallonie-Bruxelles et 386 jeunes ont été inscrits dans l'un de nos établissements.

Compte tenu des mesures d'austérité prises par le gouvernement fédéral, s'ajoutant à celles que vous avez prises et qui touchent l'ARES et les étudiants étrangers, je perçois mal comment votre gouvernement parviendra à maintenir ses objectifs de soutien à l'internationalisation prévus dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Quels sont les budgets alloués par le gouvernement fédéral aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la coopération au développement? Avez-vous eu des contacts avec le ministre fédéral de la Coopération au développement, M. Prévot, afin de garantir ces budgets? Quelle est la position de votre gouvernement vis-à-vis de la coopération au développement et, surtout, comment comptez-vous préserver cet axe essentiel pour l'enseignement supérieur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Pour la période 2022-2026, la coopération académique, coordonnée par l'ARES, bénéficie d'un financement d'environ 30 millions d'euros par an de la part du gouvernement fédéral. Près de 90 % de ce budget sont directement alloués à la mobilité académique et à des projets mis en œuvre conjointement par les établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et par leurs partenaires internationaux.

Quant à l'économie de 25 % réalisée dans le budget fédéral alloué à la coopération, elle ne fait évidemment plaisir à personne, à commencer par le ministre fédéral des Affaires étrangères et de la Coopération au développement. Je rappelle tout de même qu'il était question, à un moment, d'une économie de 60 %.

Mon gouvernement continue évidemment à soutenir nos opérateurs de la coopération internationale, qu'ils soient issus du monde académique ou de la société civile en général. En vue de l'élaboration de la future Note de politique internationale (NPI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, mon cabinet et celui de M. Dolimont ont organisé une première table ronde de consultation, le lundi 17 mars dernier, avec les acteurs francophones de la coopération. L'ARES était évidemment présente.

J'en profite pour dire que, dans le contexte actuel en République démocratique du Congo (RDC) et au Rwanda, nous maintenons nos actions de coopération indirectes dans ces deux pays.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je me réjouis vraiment de la table ronde qui a eu lieu le 17 mars. C'est une initiative essentielle. Il ne faut pas laisser la coopération au développement et l'aide humanitaire de côté. Ces domaines sont importants tant pour leur fin en soi que pour notre enseignement supérieur.

1.10 Question de M. Octave Daube, intitulée «Que fait le gouvernement pour assurer un boycott académique à l'encontre des universités israéliennes?»

M. Octave Daube (PTB). – D'après les journaux de ce matin, la guerre entre Israël et la Palestine aurait déjà fait quelque 50 000 morts dans la bande de Gaza. Après avoir bloqué l'eau, la nourriture et l'électricité, Israël a rompu le cessez-le-feu en reprenant les bombardements dans la nuit du 17 au 18 mars. Sur les réseaux sociaux, bon nombre d'internautes ont à nouveau vu des images qu'ils auraient espéré ne plus avoir à subir: des corps d'enfants, de femmes et d'hommes détruits par les bombes. Israël poursuit ainsi son entreprise génocidaire.

Ce qui me rassure et me fait chaud au cœur, c'est le mouvement de l'humanité en soutien à la Palestine. Partout en Europe et dans le monde, ce mouvement a trouvé un second souffle pour continuer à dénoncer les injustices perpétrées par Israël. Les étudiants y sont particulièrement actifs, notamment ceux de l'Université de Liège (ULiège), qui se sont encore récemment mobilisés pour réclamer la fin de tous les partenariats entre les universités belges et israéliennes. Dans la même veine, plusieurs cercles d'étudiants de l'Université libre de Bruxelles (ULB) se sont rassemblés autour d'une plateforme pour revendiquer le boycott académique total que nos universités devraient pratiquer envers les établissements israéliens.

La majorité des partenariats académiques de nos universités sont organisés dans le cadre du programme «Horizon Europe». À travers ce programme européen, en tant que partenaire privilégié, Israël bénéficie de plusieurs centaines de millions, voire de plusieurs milliards d'euros de financements pour sa recherche universitaire. Je ne comprends pas qu'après des mois de génocide, après 75 ans de colonisation et d'apartheid, l'Europe et la Fédération Wallonie-Bruxelles continuent de traiter Israël comme un partenaire ordinaire et d'investir autant d'argent public dans ses programmes de recherche. De plus, comme le montrent des recherches universitaires de plus en plus nombreuses, toutes les universités et autres instituts de recherche d'Israël sont liés, d'une façon ou d'une autre, au génocide à Gaza, à la colonisation et à l'apartheid en Cisjordanie. Nous ne nous contenterons donc plus de mots creux, Madame la Ministre-Présidente. Il faut maintenant un boycott académique total des institutions de recherche israéliennes. Si le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a été capable d'adopter une résolution pour sanctionner Israël, je ne comprendrais pas que nous ne puissions pas le faire également.

En tant que ministre-présidente, que pensez-vous de la situation actuelle entre la Palestine et Israël? Êtes-vous d'accord avec les revendications portées par de nombreux étudiants et collectifs, notamment à Liège, qui se battent pour un boycott académique total? Que fait votre gouvernement pour garantir que les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne soient pas complices des crimes de guerre commis par Israël? Que pensez-vous de la demande des étudiants visant à exclure Israël des partenariats de recherche dans le cadre du programme «Horizon Europe»? Êtes-vous en contact avec votre homologue de la Commission européenne pour porter ces revendications?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les préoccupations que j'ai partagées lors de la séance plénière du 22 janvier 2025 sont malheureusement toujours d'actualité et ma position dans ce dossier n'a pas changé. La situation au Proche-Orient demeure alarmante et la nouvelle flambée de violences du 18 mars à Gaza vient aggraver une crise humanitaire déjà insoutenable. Tant le Parlement que le gouvernement que je préside sont évidemment très préoccupés par cette situation. Nous nous inscrivons de manière constructive dans toute démarche qui pourrait apporter la paix dans la région.

J'entends les inquiétudes légitimes exprimées par les étudiants qui demandent un boycott académique. Cependant, je rappelle que nous soutenons l'autonomie institutionnelle et la liberté académique de nos établissements, qui sont libres de mener ou d'interrompre leurs partenariats. Les projets d'accord sont soumis à des évaluations internes au cas par cas. En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, comme annoncé en janvier, je saisirai l'opportunité d'une rencontre future avec Roxana Mînzatu, la commissaire européenne chargée de l'éducation, pour faire part des préoccupations et des attentes du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). Celles-ci portent, au minimum, sur une demande d'analyse coordonnée, au regard du droit international et des droits de l'homme, par les services de la Commission européenne, des collaborations avec les partenaires israéliens et palestiniens impliqués dans les programmes d'éducation et de recherche européens.

Enfin, je suivrai avec attention les discussions sur deux propositions de résolution du Parlement liées à la situation au Proche-Orient lors de la séance plénière du 26 mars.

M. Octave Daube (PTB). – Je trouve que votre réponse, la même que vous nous apportez depuis des mois, ne convient pas à l'urgence de la situation. Cinquante mille morts à Gaza, Madame la Ministre-Présidente, et nos universités continuent de collaborer avec l'État d'Israël. Je ne comprends pas que vous soyez ici à nous dire qu'«il y a la liberté académique», que «j'aurai une réunion bientôt avec la Commission européenne». Il est temps de rompre les partenariats de recherche entre les universités belges et les universités israéliennes. Il est temps d'arrêter d'être complice de la colonisation, du génocide et de l'apartheid. J'en ai assez de ces mots creux et de ces phrases récitées toutes faites. Il faut que vous agissiez, sinon notre pays est complice.

1.11 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Plan d'investissement des établissements d'enseignement supérieur»

M. Vincent Crampont (PS). – Eu égard aux investissements à réaliser, le gouvernement a exigé des établissements d'enseignement supérieur qu'ils transmettent leur stratégie immobilière et précisent les impacts attendus sur le solde SEC

(système européen de comptes nationaux et régionaux) de la Fédération Wallonie-Bruxelles au cours des cinq prochaines années. Cette demande visait à dresser un état des lieux précis des besoins d'investissement dans l'enseignement supérieur, mais aussi à anticiper les répercussions budgétaires de ces investissements sur les finances de notre Fédération.

Madame la Ministre-Présidente, à ce stade, vous devriez avoir reçu l'analyse de votre administration ainsi que de la commission d'avis compétente sur les dossiers déposés. Tous les établissements ont-ils bien remis leur stratégie immobilière dans les délais impartis? Quelles grandes tendances ou priorités se dégagent-elles des documents transmis par les établissements d'enseignement supérieur? Quel est l'impact budgétaire estimé de ces investissements sur le solde SEC de la Fédération Wallonie-Bruxelles au cours des cinq prochaines années? Le gouvernement entend-il accompagner ces investissements par un soutien financier spécifique ou une adaptation des mécanismes de financement? Malgré les efforts budgétaires que votre gouvernement entend mener, envisagez-vous d'immuniser ces investissements dans l'enseignement supérieur pour garantir leur réalisation complète?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mon cabinet a effectivement bien reçu les plans de stratégie immobilière des universités et mon administration les analyse actuellement. Parmi les grandes priorités qui se dessinent déjà, j'évoquerai la modernisation des infrastructures, la construction de bâtiments durables ou encore le développement des énergies renouvelables. En attendant de recevoir ces plans, nous entendons poursuivre un double objectif: d'une part, élaborer une stratégie de décarbonation pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses principaux acteurs afin de respecter nos obligations européennes; d'autre part, anticiper les implications de ces investissements sur la trajectoire budgétaire, étant donné qu'ils auront un impact SEC quel que soit leur mode de financement.

Par ces mesures, nous cherchons à garantir tant la soutenabilité environnementale que la soutenabilité financière. Pour y parvenir et assurer l'équilibre entre ces deux objectifs, le maintien d'un dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur est essentiel. Le processus suit son cours et il me faudra donc encore du temps avant d'être en mesure de vous fournir des éléments plus concrets. Nous devons notamment définir comment soutenir au mieux ces investissements. Je suis certaine que vous reviendrez prochainement vers moi avec cette question.

M. Vincent Crampont (PS). – En effet, je ne manquerai pas de vous poser une fois encore cette question prochainement. Les investissements dans les établissements d'enseignement supérieur sont essentiels pour garantir la qualité de l'offre de formation et la compétitivité de nos institutions. La demande de stratégie immobilière adressée aux établissements relève d'une démarche très intéressante qui permet d'avoir une vision claire des besoins et des priorités. Cependant, il ne

faudrait pas que ces investissements soient bloqués par des contraintes budgétaires, car, à long terme, freiner ceux-ci serait contre-productif pour nos établissements. Je me réjouis en tout cas des beaux projets qui se profilent au bénéfice de nos établissements.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de Mme Valérie Dejardin à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulées «Coopération universitaire avec la République démocratique du Congo» et «Résultats de la session de janvier», sont retirées.

La question orale de M. Hajib El Hajjaji à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Fausses universités: état de la situation et évaluation du décret du 28 juin 2018 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations se termine à 17h30.